



**DATE DE PUBLICATION : 25 janvier 2019**

Le directeur général des Statistiques, des Études et de l'International

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, à M. Olivier GARNIER, le 2 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Cyrille STEVANT, chef du Cabinet de la direction générale des Statistiques, des Études et de l'International, en charge de la direction des Statistiques monétaires et financières, de la direction de la Balance des paiements, de la direction des Enquêtes statistiques et sectorielles et en cas d'absence et d'empêchement à M<sup>me</sup> Béatrice BROUSSE, son adjointe à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous les actes ou décisions à caractère individuel, toutes les conventions ainsi que tous les documents de nature à engager la Banque, dans la limite de 30 000 euros (HT) relatifs à l'exercice des activités du Cabinet de la direction générale des Statistiques, des Études et de l'International, en charge des directions précitées, à l'exception de la nomination des chefs de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Olivier GARNIER